

Parlons-en !

Association de Prévention en Orthophonie
des troubles de la communication et de l'illettrisme
Hauts-de-France

Prévention et information, l'association Parlons-en ! a besoin de vous...

• Pourquoi adhérer à l'association ?

Adhérer à "Parlons-en !" c'est apporter son soutien moral et financier et/ou bénéficier d'avantages pour mieux informer sur les troubles en lien avec l'orthophonie.

Parce que bien informer et faire de la prévention c'est aussi notre métier, comme le stipule l'article 4 de notre décret de compétence.

Mais concrètement, qu'est-ce que l'association va vous apporter ?
Eh bien, parlons-en !



Bulletin à renvoyer à :

ASSOCIATION

Parlons-en !

268 bd Clemenceau • 59707 Marcq-en-Barœul

